



Pour optimiser les compétences

FORMATIONS HYGIÈNE ET MULTI-SERVICES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

LES PRIX

Tous les tarifs s'entendent hors taxes ; le client s'engage à payer les taxes en vigueur au moment de la facturation. Les prix des sessions de stage sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année de réalisation de la session. Pour les cycles longs répartis sur plusieurs années, les prix sont fermes et définitifs lors de l'inscription. Ils couvrent les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires.

Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge exclusive du stagiaire ou de l'entreprise.

Tout stage commencé est dû dans sa totalité.

LES FACTURES

Les factures (acquittées ou non) sont émises à l'issue du stage.

Pour les cycles, les facturations doivent être acquittées mensuellement.

LE RÈGLEMENT

- Pour les entreprises de moins de 11 salariés ou les entreprises souhaitant régler directement, la totalité du montant des frais de formation prévus doit être versée dès l'inscription par chèque ou virement bancaire (voir les modalités avec Karine DIMNET), comptant et sans escompte.
- Pour les entreprises de plus de 11 salariés souhaitant que le règlement soit émis par l'OPCO dont elles dépendent, il appartient à l'entreprise de :
 - faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la prise en compte de cette demande ;
 - l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription;
 - s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'elle aura désigné.Dans le cas d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), le coût de la certification sera payé directement par l'entreprise lors de l'inscription.
Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé à l'entreprise cliente.

LES CONVENTIONS DE STAGE

Le bulletin d'inscription validé par l'entreprise et par Consilio Formations vaut convention de formation, en application de la circulaire DGEFP n°2011-26 du 15 novembre 11.

ANNULATION DU FAIT DE CONSILIO

Dans l'intérêt des participants, Consilio Formations se réserve le droit de reporter ou d'annuler tout stage qui n'aurait pas un nombre minimum de participants (pédagogiquement insuffisant). Consilio Formations s'autorise tout amendement dans ses programmes qui serait rendu nécessaire par l'actualité. Les stagiaires en seront avertis et aucune indemnité ne sera alors due par Consilio Formations.

- Si le stagiaire souhaite reporter son inscription sur une autre session, Consilio Formations conserve le règlement.
- Si le stagiaire ne souhaite pas reporter son inscription sur une autre session, Consilio Formations retourne le montant déjà réglé par le client.

DÉSISTEMENT DU FAIT DU STAGIAIRE

Tout désistement à moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation entraîne la retenue de la totalité du montant des frais de formation. Toutefois, nous laissons au client la possibilité de reporter l'inscription sur une autre session du même stage qui aurait lieu en fonction du calendrier de formations interentreprises, dans un délai de 6 mois. Tout désistement de moins de 48 heures avant le début de la formation ou absence non justifiée à la dite formation entraîne une facturation du coût total de la formation. Dans le cas d'un CQP, le coût de la certification ne pourra être remboursé à l'entreprise en cas d'absence à l'examen prévu.

Soyez vigilants : Les frais d'annulation ne sont pas imputables sur le budget formation et non remboursés par l'OPCO.

SOUS-TRAITANCE

Consilio Formations s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention.

MAJ Janvier 2023

CONTENTIEUX

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de Marseille sera compétent.

Informations au public en matière de protection des données personnelles

Lors de votre inscription à une action de formation chez Consilio Formations, nous pouvons être amenés à vous demander des informations comme votre adresse mail, votre adresse postale et votre date de naissance. Les informations recueillies seront enregistrées dans un fichier informatisé par Consilio Formations, représentée par Karine Dimnet, Présidente de Consilio Formations, en vue de vous adresser les informations relatives à la formation suivie ou à venir (attestations, programmes, supports pédagogiques...), d'établir des statistiques annuelles anonymes concernant l'âge de notre public et enfin de réaliser une enquête qualité quelques semaines après la fin de ladite formation.

La communication de ces données est facultative et **leur non-communication n'empêchera pas le bon déroulement de votre formation.**

La base légale du traitement de ces données est le consentement des personnes (art 6.1 a du règlement européen en matière de protection des données personnelles).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Responsable Consilio Formations et Collaborateur administratif.

Les données seront conservées sans limite de temps, pour nous permettre une vision élargie de vos éventuels cursus de formation, étant entendu que **vous avez le droit à tout moment de demander leur effacement.**

Les données collectées sont réduites selon le principe de minimisation, à savoir, ne vous demander que les informations jugées utiles à notre objectif de collecte (communication d'informations relatives à votre cursus, pas de publicité- statistiques en matière d'âge du public et enquête qualité).

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.**

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Karine Dimnet, karine.dimnet@consilio-formations.fr. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

MAJ Janvier 2023